

Séance du 22 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Date de la convocation : 16.05.2023

Date d'affichage : 16.05.2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-et-trois et le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

**PRESENTS** : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Messieurs NIANE, NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDEI, BETHUNE, Messieurs NDOYE, CARRARA, Madame ARPACI.

**PROCURATIONS** : Madame DUCLAU pour Madame LITWINSKI, Madame RHOUN pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame POCHOT pour Madame THOBOR.

**ABSENT** : Monsieur AMIENS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame HULIN.

**Objet de la délibération**

Mise en place du dispositif « Missions jeunes »

Rapporteur : L. Vessah

N° 2023-28

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la proposition de la ville de Lieusaint d'organiser des « Missions jeunes » lors de la période estivale 2023,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de valoriser et de responsabiliser les jeunes de 15 à 17 ans au travers d'actions leurs permettant de s'impliquer dans l'animation de la vie locale,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour les jeunes de 15 à 17 ans de la commune de pouvoir participer à des activités éducatives et citoyennes,

Après l'avis de la commission générale en date du 15 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la mise en place de l'action « Missions jeunes » et les modalités de fonctionnement suivantes :

**Public concerné :**

- ✓ 16 jeunes lieusaintais âgés de 15 à 17 ans.

**Période de réalisation :**

- ✓ Inscription à partir du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023,
- ✓ Déroulement des missions entre le 10 juillet et le 25 août 2023,
- ✓ Durée totale des missions : 5 jours n'excédant pas plus de 6 heures par jour.

**Modalités d'inscriptions :**

Les jeunes viendront s'inscrire à la SIJ et devront présenter un justificatif de domicile, une pièce d'identité et une lettre de motivation.

Il leur sera proposé une convention tripartite (commune, jeune, parent(s)).

**Déroulement :**

- ✓ Les jeunes sont répartis en fonctions des besoins sur les 3 sites concernés. Ils seront supervisés dans leurs missions par un agent communal,
- ✓ En fin d'activité, un bilan est réalisé avec le jeune et une attestation lui sera remise justifiant son bénévolat.

**En contrepartie de leur implication :**

- ✓ Chaque jeune recevra une gratification de 70,00 € en chèque cadeaux,
- ✓ La ville leur permettra de suivre sans coût de leur part, une formation PSC1 en juillet.

**Budget prévisionnel :**

Le coût prévisionnel de l'action est estimé à 2 320,00 €, correspondant à l'achat de 16 chèquiers d'une valeur de 70,00 € (à l'unité) soit 1 120,00 €, et, d'une formation PSC1 d'un coût global de 1 200,00 €.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil du candidat « Missions Jeunes », et tout autre document relatif à cette affaire,

**Article 3 :** De dire que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif de la commune.

***Le maire :***

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LIEUSAIN, le 22 mai 2023**

La secrétaire de séance  
  
Nadine HULIN

Le Maire,  
  
Michel BISSON